

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Réaménagement - Côte Gilmour	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-142720/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-14-2720	Date 2014-04-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-004-15886	
File No. - N° de dossier QCM-3-36320 (004)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fournier, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm004
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2826 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ESC 2 - PARCS 3 PASSAGE DU CHIEN-D'OR QUEBEC Québec G1R3Z8 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE RÉVISION # 4

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

Inclus dans la présente modification:

1.

Addenda no. 2

A) B-2 Regards - Appendice 1 - Formulaire de prix combinés - Tableau des prix unitaires (Version révisée)

Les quantités aux articles 9 et 10 sont maintenant de 12 regards standards et 11 regards à chute.

B) C-2 Structure de chaussée - Appendice 1 - Formulaire de prix combinés - Tableau des prix unitaires (Version révisée)

Modification de la description de l'article no. 33

C) Devis - Section 33 41 00 - Tuyauterie d'évacuation des eaux pluviales

À l'article 2.1.1, remplacer la dernière phrase par ceci: "Tous les diamètres doivent être de classe de résistance **III**."

2.

Document de précisions (Questions et réponses).

Ajout des questions et réponses no. 17 à 22

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-142720/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE520-14-2720

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

QCM-3-36320

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.

Caroline Fournier
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des Approvisionnements
1550 avenue d'Estimauville, Québec, (Québec)
G1J 0C7
Téléphone: (418) 649-2826
Télécopieur: (418) 648-2209
Courriel: caroline.fournier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Projet: R.047356.001

Réaménagement de la côte Gilmour pour l'ouverture hivernale

Tableau 1- Précisions aux documents d'appel d'offre

#	QUESTIONS	RÉPONSES
1	Nous aimerions pouvoir proposer des conduites de PEHD-N12 de 320 kPa et des regards en PEHD en équivalence au conduites TBA et regards de béton.	Les soumissions devront être fondées sur les exigences et spécifications "telles qu'aux plans et devis".
2	À quel item du bordereau est payé le conduit TTOG à installer pour les traverses de rue?	Les informations demandées sont présentes aux documents contractuels, plus précisément à la section <01 29 00 Mesurage aux fins de paiement> à l'article 1.4.17.4. Démantèlement et travaux résiduels. Donc, y inclure aussi tout ce qui n'est pas payable aux autres articles.
3	Il n'est pas indiqué au plan, ni au bordereau si l'on doit utiliser un fil RWU-90 vert en conduit ou un fil de cuivre nu hors conduit pour la continuité des masses des lampadaires.	Voir la légende du plan E01. Un fil vert RWU 90 x#x dans le conduit, de calibre selon le code électrique. Donc pour l'éclairage : 4#6 + 1 #8 vert rwu90.
4	Est-ce que l'excavation de 1ère classe pour les massifs de lampadaires et pour les tranchées électriques est la responsabilité de l'entrepreneur général puisque le paiement de l'excavation 1ère classe est payé à l'item « 30 » de la section C – « Voirie »?	Pas d'excavation de première classe de prévu pour l'électricien.

#	QUESTIONS (suite)	RÉPONSES (suite)
5	Pouvez-vous préciser la portée des travaux du rejointoiement (section 040307) ? Il n'y a aucune indication aux plans ni aucune quantité au bordereau.	Voir l'addenda 1
6	Pouvez-vous préciser la portée des travaux de l'injection de coulis (section 040309) ? Il n'y a aucune indication aux plans ni aucune quantité au bordereau.	Les informations demandées sont présentes aux documents contractuels, plus précisément à la section <01 29 00 <i>Mesurage aux fins de paiement</i> > à l'article 1.4.10. L'article réfère à la section <04 03 09 <i>Ouvrages historiques – injection de coulis</i> > qui explique à l'article 1.3 <i>Définitions</i> les endroits où le coulis doit être employé. Aussi, il n'y pas de quantité spécifiée, car l'article 1.4.10 de la section 01 29 00 explique le mode de paiement.
7	Pouvez-vous préciser la portée des travaux de nettoyage ?	Voir l'addenda 1
8	Est-ce que les bases de béton des lampadaires peuvent être préfabriquées? Si oui, en vertu de quelle(s) norme(s)?	Oui, en vertu des normes CSA stipulées au devis, et pourvu que le cercle de boulonnage soit respecté.
9	Devis section 31 63 19.14 Forages pour ancrages au roc, Article 3.3.3 «Exécuter les forages au diamant dans le mur de maçonnerie, sa fondation en béton et le sol existant.» Est-ce que le forage par méthode conventionnelle est également accepté?	Se référer et respecter les exigences du devis. Plus spécifiquement, la section 31 63 19.14 art. 3.3 <i>Exécution des forages au roc</i> traite du sujet.

#	QUESTIONS (suite)	RÉPONSES (suite)
10	Est-ce que les réfections de surfaces (gazons, pavage) pour tranchées de conduits électriques seront effectuées par l'entrepreneur électricien ou par l'entrepreneur général? Car au mode de paiement à l'article 6 page 9, il est indiqué réfections de surfaces, par contre les réfections sont prévues au bordereau travaux civils, veuillez nous clarifier ce point.	Cet article concerne strictement les surfaces touchées par les tranchées exécutées aux fins de travaux en électricité. La réfection doit être incluse au prix. Quant à établir par quel entrepreneur ceci doit être fait, il incombera à l'entrepreneur général de coordonner ses activités sur le chantier avec celles de ses sous-traitants.
11	Veuillez nous fournir plus de détails concernant le panneau de contrôle et de branchement temporaire à prévoir pour l'éclairage temporaire.	Aucun détail additionnel; il incombera à l'entrepreneur de proposer, de faire approuver et de mettre en place les dispositifs temporaires requis.
12	Est-ce que les travaux (civils et électriques) seront exécutés selon des phases bien déterminées? Dans ce cas, les lampadaires seront démantelés et remis au CCBN pour être recyclés et remis en place en fonction de ces phases. Du coup, faisons l'éclairage temporaire en fonction de chaque phase ou bien les travaux peuvent s'exécuter en une seule phase, démanteler tous les lampadaires et les remettre au CCBN et assurer l'éclairage temporaire en une seule phase?	Les renseignements sur le démantèlement des lampadaires et la coordination requise avec la CCBN figurent aux plans, feuillets E-01 à E-04. Il incombera à l'entrepreneur de proposer et de mettre en œuvre une séquence de travaux qui rencontrera les exigences des plans et devis.

#	QUESTIONS (suite)	RÉPONSES (suite)
13	<p>À l'article 1.3.10 et 1.3.11 des <Généralités> il est mentionné que nous devons prévoir un plan qui définit les procédures à suivre pour identifier et protéger les ressources historiques, archéologiques, culturelles et (suite) biologiques d'existence connues sur le chantier. L'article 11 stipule que le plan doit comprendre les méthodes et les voies de communication entre le personnel de l'entrepreneur et ceux du représentant du ministère. Est-ce que ce plan sera à soumettre par l'entrepreneur adjudicataire avant le début des travaux ou bien nous devons l'inclure à la soumission même si nous ne connaissons pas les représentants affectés au projet tant pour l'Entrepreneur que pour le ministère ni la substance des découvertes plausibles lors des travaux?</p>	<p>Ce plan sera à soumettre par l'entrepreneur adjudicataire avant le début des travaux.</p>
14	<p>l'article 1.4.4.1 de <i>Mesurages aux fins de paiement</i> intitulé <i>Remplacement de pierres</i>, pourquoi est-il mentionné d'y inclure l'entreposage des pierres alors que l'on doit remplacer ces pierres?</p>	<p>Se référer et respecter les exigences du devis que l'on retrouve à la section <04 03 42 art. 3.2 <i>Enlèvement des pierres.</i>></p>
15	<p>À quel endroit devons-nous livrer les pierres provenant du mur et qui ne seront pas réutilisées?</p>	<p>Les pierres provenant du mur et qui ne seront pas réutilisées devront être disposées par l'entrepreneur selon les exigences du devis relatives à la gestion des déchets.</p>
16	<p>Doit-on figurer le démantèlement et la reconstruction de la pleine épaisseur du muret ou seulement le premier rang de façade ?</p>	<p>Aux endroits où le mur est à démanteler selon les plans. Le démantèlement doit être fait sur la pleine épaisseur du mur.</p>

17	À l'item no 1 du bordereau des prix de la partie unitaire, qu'entendez-vous par <i>Remise en place des repères de cheminement</i> ?	Il s'agit de stations d'arpentage géo-référencées qui devront être remis en place à la fin des travaux. (Tige d'acier de 450 mm). On les retrouve sur les plans C01 et C02.
18		Pendant la période du Festival d'Été de Québec, du 3 au 13 juillet 2014 inclusivement, l'entrepreneur devra éviter d'empêcher ou de limiter la circulation des véhicules en travers de l'intersection Montcalm - George VI, dans les deux sens
19	À l'article 10 de la section B-2 de l'appendice 1 – Partie unitaire, il devrait y avoir 10 regards et non seulement 9 regards dans la colonne quantité estimative.	Effectivement, voir précision #20 pour complément d'informations.
20	Le regard RP-8 a la même différence de hauteur entre le radier d'entrée et celui de sortie que certains regards à chute. Pourquoi celui-ci n'est pas un regard à chute?	Effectivement, le regard RP-8 est un regard à chute. Conséquemment, les quantités des items 2.1 et 2.2 devraient être respectivement de 12 regards standards et 11 regards à chute. Voir l'Addenda 2.
21	Est-ce que je peux proposer les regards RP15A, RP16, RP16A, RP17, RP17A dans une base de 2100 mm de diamètre ?	Les dimensions aux plans sont indicatives. L'entrepreneur est responsable de s'assurer que les regards proposés permettent des raccordements adéquats aux conduites.
22	Quelle est la hauteur des murs de béton (déversoir) dans les regards CH1 & CH2 ?	CH1 : Voir plan C13. CH2 : 1,9 m. Tel qu'indiqué dans la note du plan C13